



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

[https://fsu11.fsu.fr /](https://fsu11.fsu.fr/)  
[fsu11@fsu.fr](mailto:fsu11@fsu.fr)

## Faire respecter ses droits ! Faire reconnaître son métier !

Il y aujourd'hui **700 AESH dans l'Aude**. Leur nombre, qui ne cesse d'augmenter, fait des AESH la troisième catégorie de personnels au sein de l'Éducation Nationale. Le nombre d'enfants en situation de handicap accompagnés a été multiplié par 8 en 12 ans, ce qui a rendu indispensable le travail des AESH.

Pourtant, malgré quelques timides avancées, le métier d'AESH n'est pas reconnu à sa juste valeur : il importe de sortir de la précarité et devenir fonctionnaires, obtenir une juste rémunération et créer les conditions d'un parcours professionnel.

La FSU et ses syndicats vous accompagnent au quotidien !



Dans les écoles : SNUipp-FSU : [snu11@snuipp.fr](mailto:snu11@snuipp.fr)

En collège et lycée général et technologique :  
SNES-FSU : [snes-aude@montpellier.snes.edu](mailto:snes-aude@montpellier.snes.edu)

Dans la voie professionnelle :  
SNUeP-FSU : [montpellier.snuep@gmail.com](mailto:montpellier.snuep@gmail.com)

Pour nous contacter par téléphone : 04-68-72-04-76 ou  
04-68-25-54-23 (Carcassonne) / 04-68-32-07-99 (Narbonne)

## LE TEMPS DE TRAVAIL

Selon la circulaire ministérielle du 5 juin 2019, le temps de travail est établi sur **41 semaines** et non plus sur 39. Cela permet de prendre en compte le « travail invisible » et conduit à **augmenter légèrement la quotité de temps de travail, et donc la rémunération, pour une durée hebdomadaire inchangée. (20h ou 24h par ex.)**

Cela ne crée aucune obligation supplémentaire. (Permanence administrative par exemple)

## LA RÉMUNÉRATION

Le contrat mentionne un **indice de rémunération** fixé dans une grille allant d'un niveau plancher (325) à un niveau 8 (363).

Concrètement, le traitement net des AESH au niveau plancher est d'environ 1 223 € à plein temps et d'environ 748 € pour un contrat de 24 heures par semaine.

Le réexamen de la rémunération doit intervenir **tous les trois ans**. Il est préconisé à l'issue de la première année.

Les AESH ont droit au **supplément familial de traitement** (en fonction du nombre d'enfants à charge).

## LES CONTRATS

Les AESH se voient désormais proposer des CDD de 3 ans puis un CDI après 6 ans de CDD.

Une quarantaine d'AESH bénéficie de contrats aidés (PEC, ex-CUI) jusqu'en février 2020. Des CDD pourront leur être proposés.

Aujourd'hui, 85 AESH sont en CDI dans l'Aude.

### Indices de référence pour la détermination de la rémunération des AESH (annexe 4 de la circulaire 2019-90)

Indice de référence	IB	IM
Indice niveau 8	400	363
Indice niveau 7	393	358
Indice niveau 6	384	352
Indice niveau 5	376	346
Indice niveau 4	367	340
Indice niveau 3	359	334
Indice niveau 2	354	330
Indice niveau plancher	347	325

## UN DOUTE OU UNE QUESTION SUR VOTRE CONTRAT OU VOTRE FICHE DE PAIE ?

Contactez-nous !

- Par mail [fsu11@fsu.fr](mailto:fsu11@fsu.fr).

- Par téléphone au 04-68-25-54-23

## **ACTION SOCIALE**

### Les aides et dispositifs

L'État est tenu de mettre en place pour ses agents une action sociale en faveur des conditions de vie des agents.

Il existe des dispositifs mis en place dans les instances de l'action sociale dont chacun peut bénéficier dans la mesure où il est éligible : **changement de résidence professionnelle, séjour en vacances, aide à la garderie...** (*Consultez notre mémo en tapant **FSU 11 mémo action sociale** dans un moteur de recherche.*)

De plus, la **Commission Départementale de l'Aide Sociale (CDAS)** peut allouer des **aides financières** à des personnels rencontrant des difficultés.

Il faut s'adresser à **l'assistante sociale de la DSDEN** de l'Aude, Marine Jolivet (Tél : 04.68.11.57.54 / [ce.dsden11-asperonnels@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden11-asperonnels@ac-montpellier.fr) ) qui présente ensuite les demandes d'aides à la commission. La confidentialité est, bien entendu, respectée.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision à ce sujet.

## **LE CHSCT**

### Santé et sécurité au travail

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) spécial départemental a compétence sur toutes les questions de **santé, de sécurité et de conditions de travail** des personnels.

Il étudie notamment les **fiches des registres SST** (Santé Sécurité au Travail) et DGI (Danger Grave et Imminent) remplies par les personnels ou les usagers des écoles et des établissements, auxquelles l'IEN ou le chef d'établissement doivent apporter une réponse écrite.

Ces fiches peuvent concerner tout **risque**, qu'il soit lié aux **bâtiments** (température, chute...) ou aux **personnes** (harcèlement, menaces, violences...)

La FSU est représentée au CHSCT de l'Aude par Gisèle Lluc et Marie-Clothilde Soubercazes du Snuipp-FSU et Sandrine Rives-Di Giusto et Patrick Borde du SNES-FSU.

N'hésitez pas à les contacter : [fsu11@fsu.fr](mailto:fsu11@fsu.fr) / 04-68-25-54-23.

# LES REVENDICATIONS DE LA FSU

- La revalorisation immédiate des salaires.
- La création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.
- La fin des contrats à temps partiel imposé.
- Une formation professionnelle sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante.
- La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir les besoins.
- L'arrêt de la mutualisation qui conduit à une dégradation des conditions d'accompagnements des enfants et des conditions de travail des AESH.



**MERCREDI 20 NOVEMBRE**

## **JOURNÉE DE MOBILISATION DES AESH**

Malgré les promesses gouvernementales d'une rentrée « sous le signe de la maturité et de la réussite », les AESH vivent toujours des conditions de travail et d'emploi inacceptables.

C'est pourquoi les syndicats de la FSU appellent, avec 6 autres syndicats de l'Éducation Nationale, à participer aux rassemblements qui seront organisés pour réclamer en particulier une revalorisation des salaires et la création d'un statut de la Fonction Publique pour les AESH.

Les modalités des rassemblements à Carcassonne et Narbonne ne sont pas encore déterminées. Consultez le site de la FSU 11 (<https://fsu11.fsu.fr>) et les pages Facebook du SNES-FSU 11 et du SNUipp-FSU 11.